



*La tradition continue*

## Un Barry pour votre événement

### A propos de la Fondation Barry

Fondée en janvier 2005, la Fondation Barry a repris de la Congrégation des Chanoines du Grand-St-Bernard le chenil et l'élevage des célèbres chiens Saint-Bernard. Depuis avril 2005, notre Fondation est propriétaire de l'élevage existant depuis plus de trois siècles, devenant ainsi le plus ancien et remarquable élevage du chien national suisse dans le monde.

En tant qu'organisation sans but lucratif, la Fondation assure la pérennité des légendaires chiens du Grand-St-Bernard et le maintien du type des chiens de l'Hospice, veillant de la sorte à la sauvegarde de ce bien culturel suisse. La Fondation Barry possède plus de trente Saint-Bernard et une vingtaine de chiots avec pedigree naissent annuellement dans l'élevage.

La Fondation attache beaucoup d'importance à favoriser la bonne santé des chiens afin d'influencer positivement la protection et la pérennité de l'élevage. Ceci passe notamment par des activités utiles, variées et équilibrées pour les Saint-Bernard. Une équipe composée de vétérinaires, d'une pédagogue, du responsable des chiens et du chenil, ainsi que d'une douzaine de gardiens d'animaux professionnels veille au bien-être des chiens, à leur développement optimal, à leur sociabilisation ainsi qu'à leur éducation.

#### Fondation Barry du Grand-St-Bernard

Rue du Levant 34 · CH-1920 Martigny · Tel. +41 (0)58 317 77 00  
info@fondation-barry.ch · www.fondation-barry.ch · CCP/PCK 17-153692-2





## Un Barry pour votre événement

Le Chien National Suisse est un point fort garanti pour votre événement. Grâce aux années d'expérience de la Fondation Barry dans le domaine des relations publiques ainsi qu'à un personnel qualifié et extrêmement compétent, nous garantissons le bien-être absolu de nos Saint Bernard.

### Coûts

- La présence d'un Barry s'élève à Fr. 500.- pour la première heure, puis Fr. 250.- par heure supplémentaire, pauses incluses.
- Pour un deuxième Barry, comptez Fr. 300.- pour la première heure, puis Fr. 250.- par heure supplémentaire, pauses incluses.
- Les frais de voyage ne sont pas inclus dans le prix.

Sur demande, nous pouvons fournir des accessoires tels qu'un tonneau ou un sac à dos.

Le présent règlement pour les chiens lors de manifestations est intégralement applicable lors de votre événement. Il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation. La Fondation Barry se réserve le droit de distribuer des dépliants et des cadeaux publicitaires pendant l'événement.

## Avez-vous des questions ?



Contactez Anna Tichelli :  
Téléphone : +41 (0)58 317 77 26  
E-Mail : [event@fondation-barry.ch](mailto:event@fondation-barry.ch)

## Règlement pour les chiens lors des manifestations

- De manière générale, un chien n'est pas en contact direct avec le public pendant plus de 30 minutes. Des temps de repos sont à respecter.
- Seuls les gardiens d'animaux ou des personnes en possession d'un certificat de compétences peuvent être engagés avec les chiens.
- Il doit y avoir une zone de verdure à proximité pour la détente du chien.
- Les chiens ne doivent pas être exposés de manière prolongée à des bruits excessifs, des projecteurs, etc. Encas de gêne du chien, la Fondation Barry se réserve le droit de le retirer de l'activité.
- Si c'est une manifestation où il y a beaucoup de monde, il faut avoir un endroit protégé (par exemple podium ou local de retrait).
- Il est souhaitable que le véhicule pour les chiens soit à proximité du lieu de l'événement. Ainsi les chiens peuvent bénéficier d'un endroit calme et reposant si besoin.
- Si possible ne pas avoir les chiens dans la même zone que la nourriture pour les personnes.
- L'accès à l'eau pour le remplissage et lavage des gamelles doit être garanti lors de longues présences.
- L'autorisation pour l'utilisation des Saint-Bernard sera demandée par la Fondation Barry à l'autorité vétérinaire compétente. Le montant doit être refacturé à l'organisateur de l'événement.
- En public, nos chiens sont en permanence sous surveillance, même à l'intérieur d'un enclos.